

Décret

Générale

colonial

Décret n° le 10 mai 1939 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local (exercice 1938) (Côte française des Somalis),

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 mai 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884: vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, modifié par le décret du 19 janvier 1935: Vu le décret du 9 mars 1938 portant approbation du budget local de La Côte française des Somalis pour l'exercice 1938.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er , — Est approuvé l'arrêté n° 417 pris le 24 avril 1939, en Conseil d'administration, par le gouverneur de la Côte française des Somalis et portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1938. Art. 2, — La Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT LEBRUN. Le Président de la République **Le Ministre des colonies.** **Georges MANDEL.**